

**Point 12** - Route de Paris – Prise en considération d'un périmètre d'études –  
Approbation

**Intervention : Marie Annick BENÂTRE (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Représentantes de la « France moche » ou « points noirs du paysage périurbain », les entrées d'agglomération sont régulièrement montrées du doigt, leur manque de sobriété se déroulant sur des kilomètres. Les géants de la distribution assortis d'immenses parkings qui se succèdent et de hangars logistiques démesurés défigurent nos paysages et mettent à mal durablement l'environnement au mépris des écosystèmes et en détruisant la biodiversité.

Nous voyons là les ravages opérés par les logiques du marché libéralisé, seules responsables de ces excroissances urbaines. Effectivement, la relative modération des prix au mètre carré dans les territoires périphériques accompagnée d'une certaine mansuétude des pouvoirs publics face à un secteur privé dominant a transformé les abords de nos villes en zones vouées à la seule activité des grandes enseignes, interchangeables et reproductibles à jamais.

Or, nos villes méritent une approche autrement plus engageante et un accueil fondamentalement repensé. C'est donc avec la plus grande attention que le groupe des élus communistes tient à suivre l'ensemble des dossiers concernant les entrées de l'agglomération, et, en l'occurrence, celui relatif à l'évolution de la Route de Paris et de ses environs immédiats.

Actuellement, la route de Paris présente un ruban quasi ininterrompu de zones d'activités commerciales, tertiaires, industrielles et logistiques. Quelques zones pavillonnaires, certes, s'encastrent de loin en loin, mais nous sommes éloignés d'une urbanisation qui saurait harmoniser habitat, travail et loisirs, qui saurait articuler lieux de vie, commerces et services publics.

La délibération que nous nous apprêtons à appuyer vise à infléchir la destinée du secteur en respectant les contraintes liées à la transition écologique, notamment en empêchant toute artificialisation supplémentaire du territoire et en luttant contre l'étalement urbain. Pour ce faire, il est proposé de densifier la ville tout en gardant à l'esprit que cette densification doit être pensée dans un ensemble mixant habitat, entreprise et service public, ensemble relié par un réseau efficace de transports en commun et de voies de circulation douces.

Compte tenu de l'évolution démographique de notre métropole, nous avons pleinement conscience que la construction de logements relève de l'urgence, mais que cette construction doit s'accompagner de cadres de vie respectueux, avec une verticalité choisie et en incluant des espaces rendus à la nature.

Etait au cœur du congrès de l'USH qui vient de se terminer à Nantes, l'urgence de construire de nouveaux logements face à la forte demande, notamment des logements sociaux et très sociaux. Et il est de notre responsabilité d'agir par un véritable choc de construction. Certes ce choc doit bien évidemment être accompagné de signes forts de l'Etat en termes de moyens significatifs.

Mais pour ce qui nous concerne, la route de Paris, où domine le modèle entreprises-hangars-parkings est franchement désuet. Cela ouvre de nombreuses opportunités pour construire la ville de demain. Par ailleurs, la route de Paris faisant figure en de nombreux points de saignée infranchissable, il nous semble bon d'envisager à terme l'élaboration de moyens de la traverser.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.